

Durée

- 3 jours (21 heures).

Public

- Toute personne voulant s'initier au Droit du travail : responsable, membre de service comptable, RH ou administratif...

Objectifs

- Acquérir les connaissances juridiques de base en droit du travail applicables aux PME.
- Comprendre et appliquer les règles liées au contrat de travail du personnel, de l'embauche au départ.

Pré-requis

- Aucun.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Travaux de groupe sur cas réels.
- Participation interactive des stagiaires.

Evaluation - Validation

- Test via un cas pratique en début et en fin de stage.
- Attestation de formation.

Intervenant

- Formateur consultant en Droit du Travail et Gestion sociale.

Lieu

- Chez EvryWare ou sur site Client.

L'embauche du salarié

- **La notion de contrat de travail**
- **Le choix du contrat :**
CDI ou CDD – Temps plein ou temps partiel
- **La rédaction du contrat**
 - Les clauses contractuelles
 - Les clauses fixant les conditions de travail
 - Les clauses informatives
 - Gros plan sur la période d'essai

L'exécution du contrat

- **La rémunération**
 - Les composantes de la rémunération : salaire de base, partie variable, primes...
 - La présentation du bulletin de paie
- **La durée du travail**
 - Les règles d'ordre public
 - Le calcul de la durée du travail et le traitement des heures supplémentaires
 - L'aménagement de la durée du travail sur une période différente de la semaine : cycle, modulation
- **Les congés payés et les jours fériés**
 - Les règles applicables aux jours fériés
 - L'acquisition, le décompte et la prise des congés payés
 - La journée de solidarité
- **Les congés familiaux : congé maternité, paternité, parental, enfant malade**
- **L'absence pour maladie ou accident professionnel ou non**
- **La formation professionnelle et son financement**

La rupture du contrat de travail

- **A l'initiative du salarié**
 - La démission
 - La prise d'acte
 - La demande de résiliation judiciaire du contrat
- **A l'initiative de l'employeur : Le licenciement**
 - Pour motif personnel
 - Pour motif économique (pour mémoire)
- **Par accord des parties**
 - La résiliation amiable
 - La rupture conventionnelle